



LST Andenne - LST Ciney-Marche - LST Hainaut - LST Namur

## Mouvement Luttés Solidarités Travail

rue Pépin, 27 tél : 081-22.15.12 [federation@mouvement-LST.org](mailto:federation@mouvement-LST.org) Fortis BE 67 001-3385893-87  
B - 5000 Namur fax : 081-22.63.59 [www.mouvement-LST.org](http://www.mouvement-LST.org)

### Et les enfants et les parents dans tout cela ?

*Une proposition de loi fédérale sur le statut des parents nourriciers (laissant une place quasi inexistante aux parents d'origine) est actuellement en train de voir le jour.....Comment nous mobiliser ?*

#### ***C'est un combat qui n'est pas neuf...***

Depuis de nombreuses années, déjà en participant à la rédaction du RGP<sup>1</sup>, à LST mais aussi avec ATD Quart Monde<sup>2</sup>, nous nous battons pour le droit à la famille. Nous avons dénoncé le placement pour cause de pauvreté.

Chaque jour, comment garantir ce droit à la famille ? Comment assurer une réelle prise en considération de notre réalité et de notre point de vue de parents vis-à-vis de nos enfants ?

Sans s'inquiéter de nos conditions de vie, de toute part, on nous considère comme incapables. On estime que d'autres pourront mieux que nous s'occuper de nos enfants.

Comment malgré toutes ces condamnations rester debout et faire entendre ce que nous vivons comme une souffrance terrible ? Et en même temps comment exprimer tous nos espoirs par rapport à l'avenir de nos enfants et de notre famille ?

#### ***Un meilleur statut pour les parents nourriciers***

Il y a quelques mois, nous avons appris, qu'un projet de loi fédérale sur la question du statut des parents nourriciers était en cours de débats au Parlement. Cette proposition de loi est actuellement au Conseil d'Etat en attente d'un avis.

Cette initiative nous inquiète terriblement. L'expérience nous apprend combien le placement en famille d'accueil fragilise terriblement le droit à la famille, pour les enfants et les parents d'origine.

<sup>1</sup> Rapport général sur la pauvreté

<sup>2</sup> Deux associations militantes dont l'objectif est de permettre d'abord et de manière permanente, le rassemblement des personnes parmi les plus pauvres. Et puis, que de ces rassemblements puissent naître et se construire une expression et une analyse collective nouvelle en vue de lutter contre la misère et ce qui la produit.



## Nos préoccupations légitimes :

En effet, à LST et ATD Quart Monde, nos préoccupations portent sur différents aspects en termes de garantie à ce droit fondamental qu'est la famille :

- Un problème budgétaire qui s'impose au droit à la famille :

Nous savons, avec notre expérience, que le choix des placements en familles d'accueil fragilise encore plus le droit à la famille que dans une institution.

Volonté du législateur de diminuer les coûts, ... mais à quel prix pour l'enfant et la famille d'origine ? Nous voulons insister sur le droit de l'enfant de connaître et de vivre avec ses parents d'origine. Par ailleurs, en termes d'affect, de conflits de loyauté chez l'enfant, de reconnaissance des parents d'origine, ... nous savons les dégâts produits dans ces conditions. Qu'en est-il de la formation de ces familles d'accueil en terme professionnel ? Les exemples sont en tout cas légions chez les familles les plus pauvres en termes de destruction de tous les liens produit par le placement.

Et puis, dans ces conditions également qu'en est-il du principe du Décret qui prévoit, à la fois, un soutien à la famille, et que le placement soit le plus court possible dans le temps ? Nous ne remettons pas en cause qu'une mesure de placement soit demandée, ou doive s'imposer à certains moments. Mais qu'est-il réellement fait pour travailler avec la famille d'origine sur les causes du placement, pour rendre ce placement le plus court possible dans le temps et qu'il soit le dernier recours comme le prévoit pourtant le décret ? N'y a-t-il pas moyen de faire autrement ? C'est ce que nous revendiquons depuis de nombreuses années. Tous auraient pourtant à y gagner en terme financier et surtout humain.

De notre point de vue, cette proposition de loi ne va certainement pas dans ce sens.

- Condamnation supplémentaire et méconnaissance :

Mais la question essentielle réside peut-être avant tout dans une réelle prise en considération et reconnaissance des familles d'origine parmi les plus pauvres. Souvent désignés comme coupables, incapables d'élever nos enfants, voire même toxiques, ... Il est donc évident que c'est de la responsabilité d'autres de s'occuper de nos enfants. Sauf, si notre gamin qu'on ne voit pourtant plus fait une connerie, pour cela, on en reste responsable.

Ce courant qui n'est pas neuf, n'est pourtant pas acceptable de notre point de vue dans une société qui se dit des droits de l'homme. Entre autre, dans cette proposition de loi, la possibilité donnée aux familles d'accueil de choisir une autre religion, des loisirs ou des sports sans demander l'autorisation des parents d'origine, ... Autant d'éléments qui constituent une violation grave par rapport aux droits élémentaires reconnus à toutes les familles. Choisir des références religieuses, une école, des loisirs, des lectures, ... relève des droits fondamentaux. De telles législations agissent comme si les parents étaient déchus. Ce qui n'est pas le cas. On en revient aux anciennes pratiques de placement dont la Belgique n'est pas en reste.

Comment avancer vers une réelle reconnaissance des parents d'origine en les associant comme partenaires incontournables dans une démarche d'aide qui libère et renforce la famille?

Par ailleurs, la méconnaissance de ce que recouvrent et imposent au quotidien les situations de résistance à la misère, enferme parfois les professionnels, et le législateur, dans des choix de travail social, politique et de société, qui ne peuvent garantir une réelle lutte contre la pauvreté.

Comment faire dès lors pour que ce point de vue soit pris en compte ?

Cette proposition de loi ne va certainement pas dans ce sens.



- La question du maintien du lien durant le placement :

Comment la question du maintien du lien va-t-elle être garantie ? Que cela soit avec les parents d'origine ou avec la fratrie, ou les proches? Cette proposition de loi ne laisse aucune place à ces questionnements. Nous connaissons les ravages que produit le fait de ne pas aborder ni travailler cette question du lien tant chez les enfants, que chez les parents et la famille que pour les générations futures.

Alors, que les familles d'accueils proposent des recommandations, cela est peut-être légitime, mais pas au détriment des parents d'origine. Nous savons, d'ailleurs, que leurs associations ne sont pas demandeuses d'un projet tel qu'il est présenté.

***Etre entendu pour faire avancer le droit à la famille :***

Nous avons, LST et ATD Quart Monde, interpellé par écrit la Commission justice à la Chambre à ce sujet, afin d'être auditionnés. Nous voulions faire entendre le point de vue des parents d'origine. Cette demande nous a été refusée car cette Commission aurait déjà entendu cet avis.

ATD Quart Monde a également publié un article à ce sujet dans la Libre Belgique.<sup>3</sup>

Ensuite, avec le Groupe Agora<sup>4</sup>, par l'intermédiaire de sa Présidente, l'Administratrice générale de l'Aide à la Jeunesse, nous avons adressé un courrier au Ministre de l'Aide à la Jeunesse, afin qu'il puisse interpellier le fédéral sur cette question. Ce courrier évoquait nos inquiétudes et demandes quant à cette proposition de loi :

- 1) Etonnement de la non consultation et concertation avec les familles d'origine, associations et professionnels sur cette question.
- 2) Demande de concertation entre le pouvoir fédéral compétent pour les questions de l'autorité parentale et les instances communautaires compétentes en matière d'aide et de protection de la jeunesse.

Actuellement, nous sommes en attente des suites de ce courrier et nous réfléchissons à la manière dont nous pouvons encore mobiliser et susciter les débats et des résistances autour de cette proposition de loi.

Ce qui est sûr, c'est que nous continuerons à chercher ensemble les moyens pour faire reculer ce qui fragilise de jour en jour notre sécurité d'existence, et le droit de vivre en famille, en particulier.

Juin 2016

---

<sup>3</sup> « Si la loi menace, il y a déni de démocratie ». La Libre Belgique-Mercredi 13 avril 2016. P.52 et 53.

<sup>4</sup> Le groupe Agora rassemble d'un côté des professionnels de l'Aide à la Jeunesse et de l'autre des familles en situation de pauvreté qui se rassemblent au sein des associations LST et ATD Quart Monde. Un dialogue permanent depuis 1995. Une expérience inspirante de lutte contre la pauvreté en Fédération Wallonie-Bruxelles. Plus d'infos : [www.mouvement-lst.org/agora.html](http://www.mouvement-lst.org/agora.html)

